

TRANSITION

Société Anonyme

49 bis, avenue Franklin Delano Roosevelt

75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur l'autorisation d'attribution gratuite d'actions ordinaires existantes ou à émettre

Assemblée générale mixte du 14 septembre 2023 – 64^{ème} et 67^{ème} résolutions

TRANSITION

Société Anonyme

49 bis, avenue Franklin Delano Roosevelt

75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur l'autorisation d'attribution gratuite d'actions ordinaires existantes ou à émettre

Assemblée générale mixte du 14 septembre 2023 – 64^{ème} et 67^{ème} résolutions

A l'Assemblée générale de la société TRANSITION,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société (la « Société ») et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution gratuite d'actions ordinaires existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié de la Société, ou de certaines catégories d'entre eux, et/ou de ses mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1, II du code de commerce, ainsi qu'au profit des membres du personnel salarié des sociétés ou groupements d'intérêt économique dont la Société détiendrait, directement ou indirectement, au moins 10 % du capital ou des droits de vote à la date d'attribution des actions concernées, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer, sous la condition suspensive de la réalisation définitive de la fusion par voie d'absorption de la société Arverne Group par la Société, visée à la 24^{ème} résolution de la présente Assemblée générale.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra excéder 2.607.825 d'actions ordinaires existantes ou nouvelles, d'une valeur nominale de 0,01 euro, étant précisé que ce nombre s'imputera sur le plafond global de 2.607.825 actions fixé à la 67^{ème} résolution de la présente Assemblée générale et que les attributions gratuites d'actions effectuées en vertu de la présente autorisation pourront

bénéficiaire aux mandataires sociaux de la Société, sous réserve que les actions attribuées gratuitement auxdits mandataires sociaux ne représentent pas un pourcentage supérieur à 15 % du nombre maximum total d'actions susceptibles d'être attribuées gratuitement au titre de la présente autorisation, soit un maximum de 391.174 actions ordinaires de la Société.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser, pour une durée de 38 mois à compter de la présente Assemblée générale, à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution gratuite d'actions.

En application de la loi, nous vous signalons que le présent rapport n'a pu être mis à la disposition des actionnaires dans le délai prescrit par l'article R. 225-89 du code de commerce, soit à la date de l'avis de réunion valant avis de convocation publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, les informations et documents définitifs nécessaires à son établissement nous ayant été communiqués tardivement.

Paris-La Défense, le 22 août 2023

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

François BUZY

François BUZY